

24) 11) Ratification d'une dépense de 35.393 fr. CFA. pour remplacement d'un compteur d'eau à la Montagne et déplacement de 2 branchements.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Je vous demande de ratifier la dépense relative au remplacement d'un compteur d'eau à la Montagne et au déplacement de 2 branchements d'eau situés au 110, rue de la République et à l'École des filles des Camélias, pour un montant de 35.393, frs.

Cette dépense est imputable à l'article 6313 du budget 1965.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

x

x x

M. le Maire : Je dois vous dire, Mesdames et Messieurs, que j'ai signé un engagement avec M. Louis LAGOURGUE, Ingénieur, et que je lui ai confié la direction des travaux communaux.

Je pense que vous serez unanimes à approuver cette décision du Maire.

Approuvé,

Adopté à l'unanimité.

Davis, le 29 sept/65.
P/ le Préfet, le
Maire Général,
Signé: J. Cluchoud.